

<https://www.snetap-fsu.fr/Pourquoi-se-syndiquer-au-Snetap-FSU.html>



Pourquoi se syndiquer au Snetap-FSU ?

- Les Dossiers - Adhérent.e - Militant.e - Adhérent.es, quels sont vos droits syndicaux ? -



Date de mise en ligne : jeudi 25 juin 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

C'est par l'action collective, dans le cadre d'un mouvement syndical organisé, qu'on peut le mieux affirmer les droits des salariés et défendre leurs intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels.

Vous travaillez dans un établissement d'enseignement agricole public.

Quel que soit votre statut :

- fonctionnaire titulaire,
- agent contractuel de l'Etat, régional ou de l'établissement,
- personnel administratif, technique, enseignant, vie scolaire ou infirmière

Vous voulez être informé.e sur vos droits

Vous ressentez le besoin d'agir avec vos collègues, pour le développement de l'Enseignement Agricole Public, l'amélioration de nos conditions de travail comme de déroulement de carrière et d'accueil de nos usagers...

Rejoignez tous les agents du ministère de l'agriculture qui sont aujourd'hui syndiqué.es au principal syndicat du Ministère de l'Agriculture, le Snetap-[FSU](#).

Pourquoi se syndiquer ?

- Pour s'informer ;
- Pour être conseillé.e par les élu.es du personnel, notamment lors de son déroulement de carrière (avancement, promotion, mobilité, arrêt...);
- Pour se défendre ;
- Pour ne pas rester isolé.e en tant que salarié.e ;
- Pour développer l'action collective et porter les revendications d'amélioration de nos conditions de travail et de rémunération ;
- Pour défendre le service public d'Éducation.

[3 idées FAUSSES à l'encontre des syndicats](#)

1. "C'est cher"

Pourquoi se syndiquer au Snetap-FSU ?

La cotisation est de l'ordre de **0,7 % du salaire brut** et est **déductible directement de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %**.

La force du syndicat, c'est d'abord son nombre de syndiqué.es. Les ressources du Snetap-FSU proviennent à 84,5% des cotisations des adhérent.es ce qui garantit son indépendance financière et donc politique.

Les cotisations servent :

- " à la publication de tracts, brochures, journaux
- " aux actions, manifestations, solidarités financières
- " à la formation des adhérent-e-s
- " aux recours juridiques
- " à l'organisation des élections professionnelles
- " aux rencontres régionales, nationales et formations des représentants ou élus aux CHS-CT, [CAP/CCP](#)...

2. "Si j'adhère, je perds ma liberté"

Au Snetap-FSU, il y a des adhérent.es très divers de toutes origines et convictions différentes. Chaque adhérent.e garde son indépendance et son autonomie, sans aucune contrainte.

3. "Si j'adhère, je vais devoir m'impliquer sans en avoir le temps"

Adhérer à un syndicat ne signifie pas d'être obligé.e à participer à quoi que ce soit.

Payer sa cotisation est déjà un acte important qui permet à une organisation de vivre.